

# COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY



## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

VERSION 01/2022 - DOCUMENT A CONSERVER

# Edito

Madame, monsieur

La crue historique de la Boutonne de 1982 est restée dans la mémoire de chacun. C'est l'événement naturel qui a eu le plus de conséquences sur notre commune par rapport aux nombres d'Angériens touchés du fait de la durée du phénomène. **La crue de début février 2021 nous a rappelé ces souvenirs.**



Tout le monde a encore à l'esprit, la tempête Martin de 1999, la tempête Xynthia de 2010 et les conséquences sur chacun d'entre nous.

L'explosion de gaz qui a meurtri notre commune en 2011 est encore un exemple des événements qui peuvent malheureusement frapper les Angériens.

Ma responsabilité, en tant que Maire de tous les habitants de notre commune, est de vous informer des risques auxquels nous pouvons tous être confrontés et des mesures de sauvegarde que chacun d'entre nous doit prendre. Comme le précise l'article 4 de la loi de 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, "**la sécurité civile est l'affaire de tous**". C'est à ce titre que j'ai décidé de mettre à jour le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM), pour mieux vous informer des risques auxquels nous pouvons tous être confronté demain et des bons réflexes à adopter.

En parallèle du DICRIM, la commune est dotée d'un outil permettant de faire face à toutes les situations et de s'organiser le plus rapidement possible pour sauvegarder chacun d'entre nous.

Cet outil s'appelle le **Plan Communal de sauvegarde**. Le PCS et le DICRIM sont consultables à la Mairie.

Par nos actions et nos décisions, nous contribuons tous, à la sécurité civile.

# SOMMAIRE

Édito du maire .....	2
Sommaire .....	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	4
Les risques sur notre commune .....	5
Modalités de diffusion de l'alerte .....	5
Organisation communale .....	6
Mesures de protection de la population sur la commune. ..	7
Alertes météorologiques .....	8
Bons réflexes en toute circonstance .....	9
Le risque inondation .....	10
Le risque tempête - tornade .....	12
Le risque sismique .....	13
Le risque transport de matières dangereuses ou d'accident industriel .....	14
Autres risques .....	16
Le plan familial de mise en sécurité .....	18
Numéros utiles et sources d'informations .....	20

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le **risque majeur**, c'est une **menace** directe sur **l'homme, sur les biens et sur l'environnement**. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par **l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre** pour assurer la protection de la population.

Les **risques majeurs** sont **provoqués** soit par des :

- **Phénomènes naturels extrêmes** (tempête, inondation, cavité, orage, canicule, séisme, ...)
- **Phénomènes technologiques** (accident d'un camion de transport de matières dangereuses, déraillement d'un train, accident industriel, ...)
- **Phénomènes sociaux** (panique lors d'un rassemblement, pandémie de COVID 19, épizootie, intoxication alimentaire, ...).

## ORGANISATION COMMUNALE

**Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse de la commune. Il est consultable en mairie.**

Le PCS définit toute l'organisation pour informer, alerter, évacuer, héberger, ravitailler et soutenir la population jusqu'au retour à la normal.

En cas de risque majeur limité à la commune le Maire devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Il se repose alors sur le Poste de Commandement Communal (PCC), constitué d'élus et d'agents.

En cas de risque majeur touchant plusieurs communes, c'est le Préfet qui dirige les opérations avec l'aide des Maires et de leur organisation interne (PCS).

## LES RISQUES SUR NOTRE COMMUNE

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) recense pour la commune les risques majeurs suivants :

- Inondation par crue de la Boutonne,
- Tempête,
- Transport de matières dangereuses (par route, train ou canalisation).

La commune est aussi exposée à d'autres risques :

- Tornades et grêles lors d'orages violents.
- Canicule, grand froid, neige, verglas.
- Zone de sismicité 3 : modéré
- Accident entreprise industrielle, ...
- Pandémie ...

## MODALITÉS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

Le Maire a l'obligation d'alerter la population en cas de prévision ou de réalisation d'un risque majeur. Les moyens prévus par la commune pour diffuser l'alerte sont :

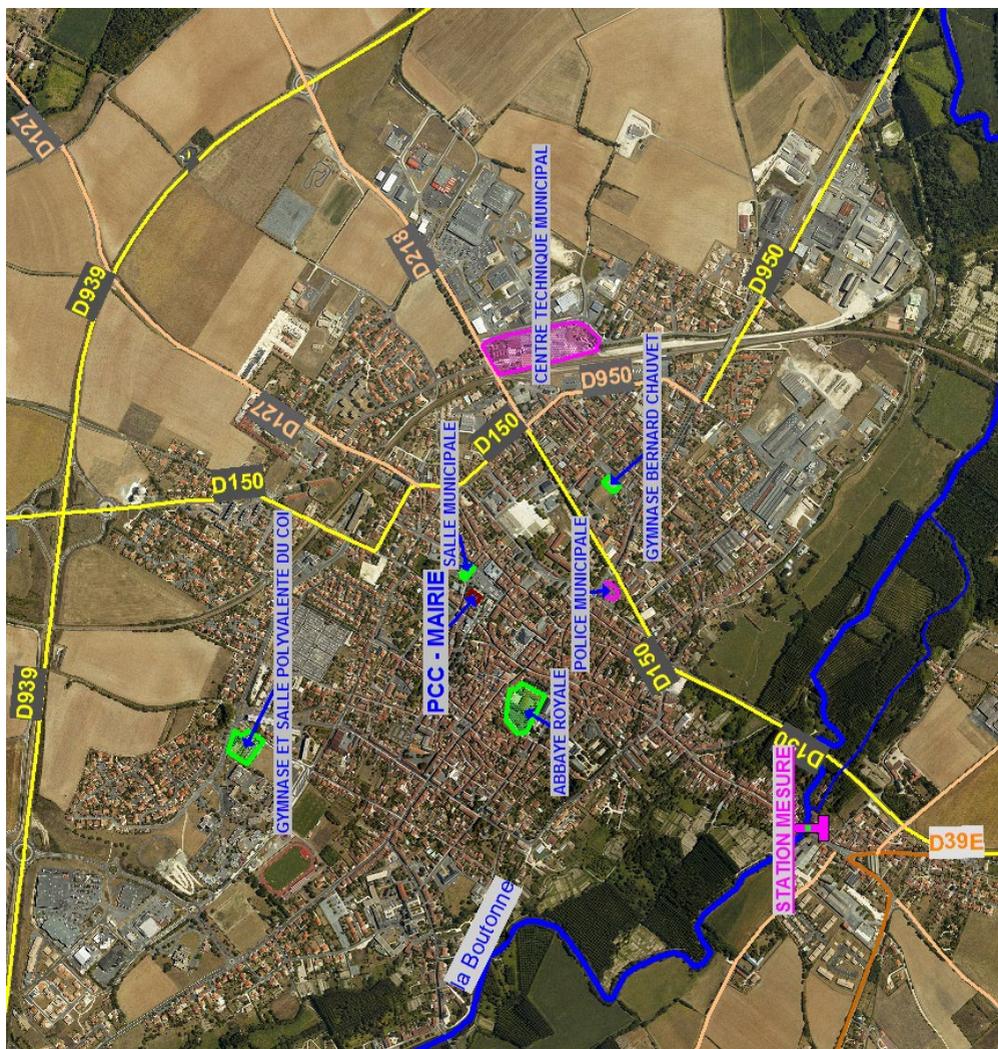
### ❖ Moyens de la commune

- ↪ Sono du centre-ville ou des grandes surfaces, ...
- ↪ Panneaux numériques à message variable.
- ↪ Site internet de la commune ( [www.angely.net](http://www.angely.net) )
- ↪ Appel téléphonique, fax, mail.
- ↪ Police municipale par porte à porte ou à l'aide d'un haut-parleur sur véhicule.
- ↪ Flyer dans les boîtes aux lettres, ...

### ❖ Moyens complémentaires

- France bleu La Rochelle = **103,9 Mhz**
- Hélène FM = **102,9 Mhz**
- Demoiselle FM = **97,8 Mhz**

# ORGANISATION COMMUNALE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



## EN TOUTES CIRCONSTANCES

### **CE QUE LA COMMUNE A PREVU POUR VOUS :**

- ↺ DIFFUSION DE L'ALERTE (population permanente ou saisonnière, écoles, campings et résidences de vacances, ...).
- ↺ BLOCAGE DE LA CIRCULATION ET DES ACCES AUX ZONES DANGEREUSES.
- ↺ MISE EN SECURITE DES ENFANTS A L'ECOLE.
- ↺ MISE A L'ABRI DE LA POPULATION (CONFINEMENT DANS UN BATIMENT OU EVACUATION).
- ↺ SUIVI DE LA POPULATION.
- ↺ ACCUEIL DE LA POPULATION EVACUEE.
- ↺ HEBERGEMENT ET RAVITAILLEMENT SI BESOIN.
- ↺ SURVEILLANCE DES HABITATIONS EVACUEES.
- ↺ DEGAGEMENT DES VOIES DE CIRCULATION ET NETTOYAGE.
- ↺ SOUTIEN ET ASSISTANCE ADMINISTRATIVE POUR VOTRE ASSUREUR.

### **CE QUE LES ECOLES ONT PREVU POUR VOS ENFANTS :**

Les écoles ont élaboré un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) validé par le Conseil d'école pour assurer la protection des enfants en cas de risque majeur. Il est prévu dans ce PPMS de mettre à l'abri les enfants dans les bâtiments et de s'occuper de leur sécurité.

**Donc inutile de vous précipiter à l'école et de vous mettre en danger pour venir les chercher. Ils sont plus en sécurité à l'école.**

### **CE QUE LE CAMPINGS A PREVU :**

Le camping dispose d'un cahier de prescriptions pour mettre en sécurité les saisonniers hébergés. Ces prescriptions sont validées par le maire et prévoient les modalités d'alerte, le lieu de mise en sécurité, les consignes de sécurité et les mesures à respecter en cas de demande d'évacuation par l'autorité de police.

# ALERTE METEOROLOGIQUE

Météo France diffuse sur son site internet des alertes à partir de cartes mises à jour au moins 2 fois par jour (6H00 et 16H00) et suivant un code couleur. ([www.france.meteofrance.com/vigilance](http://www.france.meteofrance.com/vigilance) )

Cette alerte météo informe la population et les pouvoirs publics des dangers et des conséquences potentiels du phénomène annoncé :

- ↪ **Difficulté de circulation sur les routes.**
- ↪ **Chutes d'arbres ou objets divers, arrachage de toitures, ...**
- ↪ **Dégâts matériels importants.**
- ↪ **Coupures d'électricité et/ou de téléphone.**
- ↪ **Montée du niveau de l'eau et inondation.**
- ↪ **Conséquences sur la santé humaine....**

Les phénomènes pour notre commune peuvent être :

- **INONDATION.**
- **VENTS VIOLENTS, ORAGE, GRÊLE.**
- **NEIGE, VERGLAS.**
- **CANICULE, GRAND FROID.**

## ALERTE JAUNE

**SOYEZ ATTENTIFS** : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité du rivage, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus dans le département tels que pluie, inondation, vent, neige, ou verglas, tenez-vous au courant de la situation.

## ALERTE ORANGE

**SOYEZ TRÈS VIGILANTS** : des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

## ALERTE ROUGE

**UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

## Vigilance météorologique

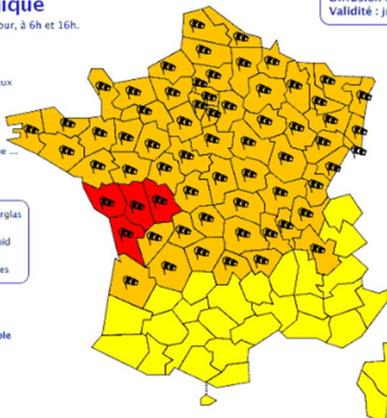
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable

Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00  
Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00



Consultez le [bulletin national](#)

Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévus de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**

Vent/Rouge et orange – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitez les déplacements (en orange). – Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. – Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange – Baissez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure. – Évitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. – Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

## BONS REFLEXES EN TOUTES CIRCONSTANCES



### AVANT UNE ALERTE

- **PREVOIR UN ECLAIRAGE DE SECOURS ET UNE RADIO AVEC DES PILES.**
- **PREVOIR DE L'EAU ET DES DENREES NON PERISSABLES.**



### PENDANT L'ALERTE

- **S'INFORMER (télévision, radio).**
- **LIMITER VOS DEPLACEMENTS.**
- **NE JAMAIS INTERVENIR SUR LES TOITURES.**
- **NE PAS TOUCHER LES FILS ELECTRIQUES TOMBES AU SOL.**
- **EVITER D'ALLER A L'EXTERIEUR.**
- **PRENDRE DES NOUVELLES DES PERSONNES SENSIBLES PRES DE CHEZ VOUS.**
- **RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES OFFICIELLES.**
- **APPELER LA MAIRIE OU LES SECOURS PUBLICS EN CAS DE DIFFICULTE OU SI VOUS ETES TEMOIN D'UN INCIDENT OU D'UN ACCIDENT**

○ Tel mairie : **05.46.59.56.56**



# LE RISQUE INONDATION

Notre commune est exposée au risque d'inondation de plaine en cas de crue de la Boutonne. Le débordement des eaux, généralement progressif et lent peut atteindre les maisons situées dans la zone d'aléa fort identifiée lors de la crue de 1982 et représentée sur la carte.

Environ 260 maisons sont exposées au risque d'inondation.

## **BONS REFLEXES :**

### **AVANT**

- Consulter [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ou tel 05.46.27.44.78 (répondeur annexe de crus 24/24)
- Ranger tous les objets pouvant être emportés par l'eau et le courant,
- Surélever ou monter à l'étage tous les objets, matériels, mobiliers, produits, papier, radio, équipements électriques, lampe, ...
- Amarrer les cuves, bidons, pot de fleurs, ...
- Obturer les portes, fenêtres, soupiraux et aération à l'aide de batardeau.
- Prévoir réserve d'eau potable.
- Suivre les informations données par la commune.

### **PENDANT**

- Suivre l'évolution de la crue,
- Stationner son véhicule vers une zone en hauteur,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments,
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune,
- Attention au courant si vous devez traverser l'eau,
- Respecter les interdictions de circuler.

### **APRES**

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que quand la maison sera sèche. Faire appel à un électricien en cas de difficulté.

# LE RISQUE INONDATION

## CE QUE LA COMMUNE A PREVUE POUR VOUS

- ⚡ DIFFUSION DE L'ALERTE
- ⚡ MISE EN PLACE DE SACS DE SABLE, PARPAINGS ET DE MADRIERS.
- ⚡ EVACUATION : circuit de bus ou minibus
- ⚡ ACCUEIL ET HEBERGEMENT : Abbaye royale ou salle municipale.
- ⚡ RAVITAILLEMENT si besoin.
- ⚡ SURVEILLANCE DES HABITATIONS EVACUES.
- ⚡ AIDE POUR LE NETTOYAGE.



Coupez le gaz et l'électricité



Montez en hauteur



Informez-vous



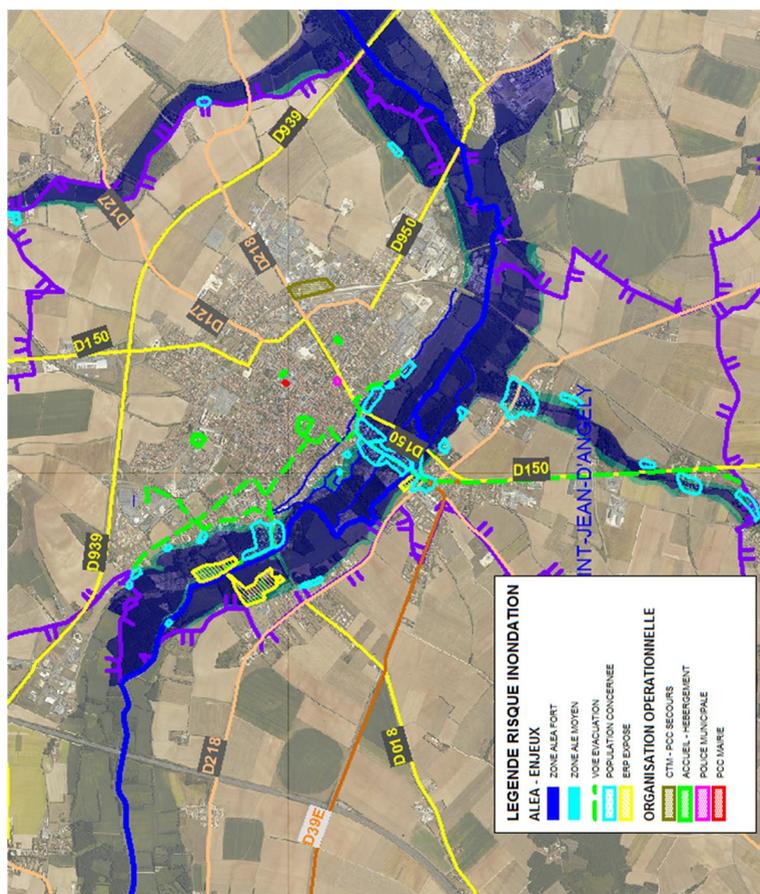
Évitez de vous déplacer



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants



# LE RISQUE TEMPETE - TORNADE

**Notre commune est exposée comme tout le département au risque de tempête avec des vents d'une extrême violence.**

L'expérience du passé a montré que la commune peut aussi être exposée à des mini tornades en cas d'orage violent.

## **BONS REFLEXES :**

### **AVANT**

- Consulter [www.france.meteofrance.com](http://www.france.meteofrance.com)
- Ranger tous les objets pouvant être emportés ou déplacés par le vent.
- Fermer les portes, les volets et les fenêtres.
- Prévoir une réserve d'eau potable et des denrées non périssables.
- Prévoir un éclairage de secours et une radio avec des piles.
- Suivre les informations données par la commune.

### **PENDANT**

- Suivre l'évolution de la météo.
- Éviter tout déplacement et rester à l'intérieur des maisons et bâtiments (éloigné des conduits de cheminées).
- Ne pas circuler sous les arbres et sous les toitures et ne pas stationner son véhicule dessous.
- Respecter les interdictions de circuler.
- Ne jamais monter sur les toitures.
- Ne jamais toucher un câble électrique tombé au sol.
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments.
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune.

### **APRES**

- Vérifier votre toiture.
- Sécuriser tous les objets menaçant de tomber.
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles.
- Nettoyer votre trottoir.



**Abritez-vous**



**Informez-vous**



**Éloignez-vous des câbles électriques**



**Évitez de vous déplacer**



**N'allez pas chercher vos enfants**



**Ne téléphonez pas**

# LE RISQUE SISMIQUE

**Notre commune est exposée à un risque sismique modéré.**

Il n'est pas possible d'informer la population du moment où un séisme va avoir lieu.

L'expérience du passé a montré que la commune peut subir quelques dégâts légers (chute de cheminée, fissures, ...), mais rien de grave.

## **BONS REFLEXES :**

### **PENDANT**

- Ne pas paniquer.
- Sortir des bâtiments et s'éloigner de ces derniers ou se mettre à l'abri sous une table solide.
- Attention, il peut y avoir plusieurs secousses à la suite.

### **APRES**

- Faire un bilan des conséquences sur votre maison ou vos bâtiments.
- Respecter les interdictions de circuler et de stationner.
- Ne jamais toucher un câble électrique tombé au sol.
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles.
- Signaler à la mairie toute dégradation sur vos bâtiments ou sur l'espace public.



**Sortez  
dehors**



**Mettez-vous  
sous une  
table**



**Informez-  
vous**



**Évitez de vous  
déplacer**



**N'allez pas  
chercher vos  
enfants à  
l'école**



**Ne  
téléphonez  
pas**

# RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES OU ACCIDENT INDUSTRIEL

Notre commune est exposée au risque d'accident lors du transport de produits dangereux sur les routes ou voies ferrées.

Les produits dangereux circulants sur la commune sont des hydrocarbures (essence, gazole, fioul, gaz), des produits chimiques (acides, peintures, ...) et autres produits.

Sur la commune il y a des entreprises industrielles qui peuvent présenter un risque d'incendie, d'explosion et de pollution.

**Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses ou incendie d'un établissement industriel :**

- ↖ **S'éloigner et ne pas rester dans le vent.**
- ↗ **Prévenir les secours publics (18 ou 112).**

## **BONS REFLEXES :**

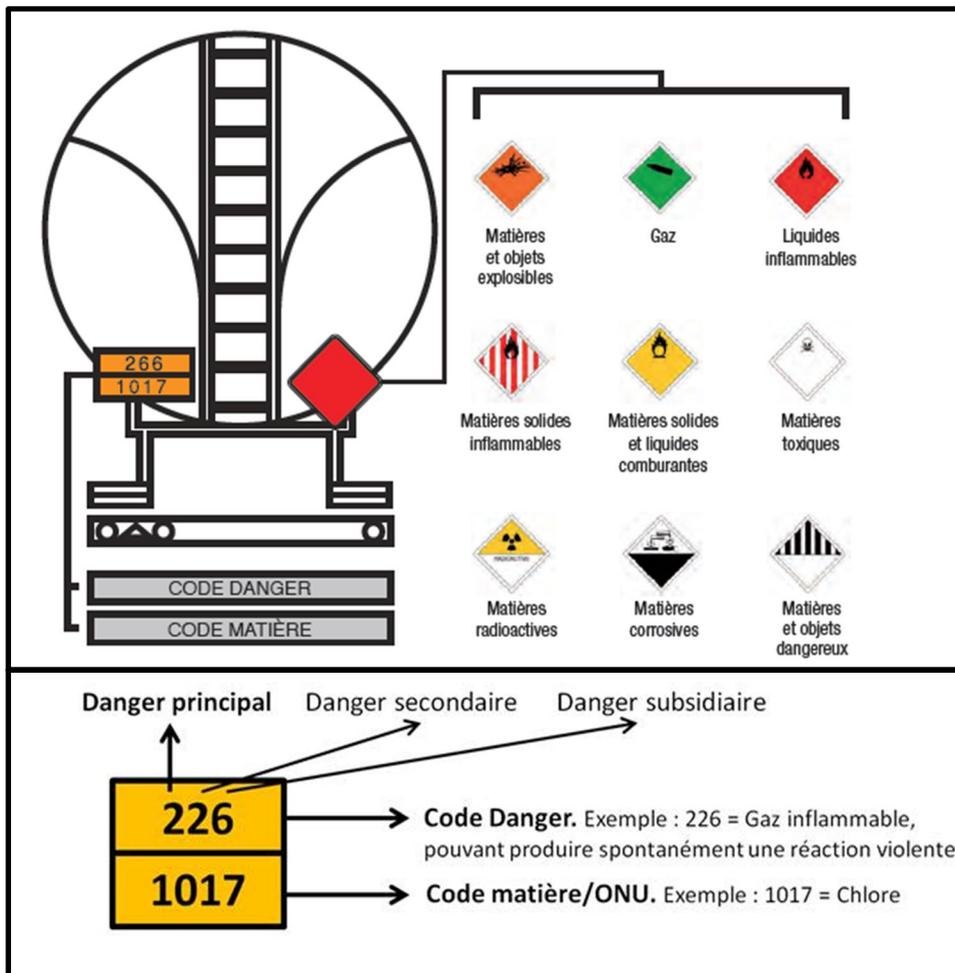
### **PENDANT**

**Si vous habitez près de l'accident :**

- Se tenir informé et respecter les consignes des autorités.
- Rester à l'abri dans votre maison en fermant toutes les portes, les fenêtres et les volets.
- En cas de fumée, couper la ventilation de votre maison et calfeutrer les ventilations naturelles et les portes ou fenêtres non étanches.
- Respecter les interdictions de circuler ou stationner et les déviations.
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments.
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune.
- N'évacuer que sur la demande des autorités.

### **APRES**

- Réintégrer votre logement.
- Déboucher les ventilations naturelles et remettre en marche la ventilation mécanique.



Mettez-vous à l'abri



Informez-vous



Fermez portes et fenêtres, calfeutrez et coupez ventilation



Ne pas fumer



Évitez de vous déplacer



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# AUTRES RISQUES

## RISQUE CANICULE

Les périodes de canicule peuvent être à l'origine d'augmentation du taux de mortalité des personnes sensibles.

À ce titre et dans le cadre du plan canicule déclenché par la préfecture, une attention particulière doit être apportée à cette population sensible (éviter le soleil et effort intense, maintenir le logement frais, bonne hydratation).

### **BONS REFLEXES :**

#### **AVANT**

- **Les personnes isolées, âgées et fragiles doivent s'inscrire sur le registre auprès du CIAS pour bénéficier d'une surveillance ou d'un soutien.**

#### **PENDANT**

- Garder les fenêtres fermées et fermer les volets exposés au soleil la journée.
- Ouvrir en grand la nuit pour rafraîchir le bâtiment.
- Éviter de rester au soleil.
- Ne pas faire d'effort physique intense.
- Bien s'hydrater avec de l'eau, prendre une douche fraîche.
- Se rafraîchir dans un local climatisé communal ou privé,
- Prendre des nouvelles des personnes sensibles ou donner de ses nouvelles.

## RISQUE GRAND FROID

### **BONS REFLEXES :**

#### **AVANT**

- Signaler ses difficultés auprès du CIAS (confidentiel).

#### **PENDANT**

- Demander l'aide au CIAS de la commune (absence de chauffage, gel des canalisations d'eau potable, ...).
- Bien se couvrir et rester à l'abri.
- Penser à s'hydrater et bien s'alimenter.
- S'entraider.

# AUTRES RISQUES

## RISQUE POLLUTION DES COURS D'EAUX

La BOUTONNE où ces affluents peuvent être touchés par une pollution d'hydrocarbures ou autres produits dangereux. Une irisation sur l'eau ou de nombreux poissons morts sont des témoins.

En cas de crue, des objets divers peuvent se déposer sur les berges.

### **BONS REFLEXES :**

#### **PENDANT**

- En cas de pollution ou crue, ne pas aller sur les bords de l'eau.
- Respecter les interdictions d'accès.
- Ne pas pratiquer d'activité nautique ou ne pas se baigner.
- Ne pas pêcher.
- Si vous participez au nettoyage, bien suivre les instructions et porter les protections (gants, combinaisons, bottes, masque).
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant les opérations de nettoyage et bien se laver les mains avant.

## RISQUE NEIGE – VERGLAS - GRELES

Notre commune est très peu exposée à la neige et verglas, mais nous en avons déjà vu. La grêle peut faire beaucoup de dégât et vous blesser.

### **BONS REFLEXES :**

#### **PENDANT**

- Rester à l'abri dans un bâtiment.
- Éviter tout déplacement à pieds et en voiture.
- Ne pas rester sous les toitures fragiles.
- Prendre des nouvelles des personnes sensibles.

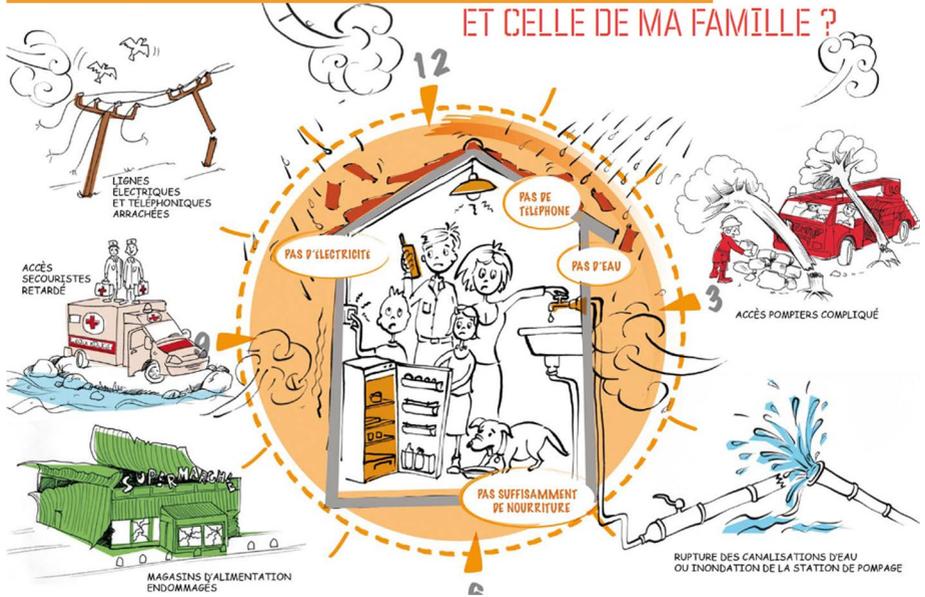
#### **APRES**

- Nettoyer son trottoir.

# Plan familial de mise en sécurité

POURQUOI DOIS-JE ASSURER MON AUTONOMIE

ET CELLE DE MA FAMILLE ?



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À NE PAS FAIRE

Inondation



Séisme



Tempête



Accident industriel



Accident transport de matières dangereuses



# JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



**À REMPLIR**

CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE  
(indiquez votre nom) :



**S'ÉQUIPER**



**SE PRÉPARER**



## MOYENS POUR ÊTRE ALERTÉ

- ✓ Site météo France
- ✓ Radio
- ✓ Commune :
  - ↪ Téléphone, fax, mail.
  - ↪ Panneaux à message variable.
  - ↪ Porte à porte.
  - ↪ Sono centre-ville ou grandes surfaces.
  - ↪ Flyer dans la boîte aux lettres.

# SOURCES D'INFORMATIONS

## MAIRIE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY

- Accueil mairie
- Numéro téléphonique dédié en cas de risque majeur
- [www.angely.net](http://www.angely.net)

## PREFECTURE DE CHARENTE-MARITIME

- ↗ <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile>

## PORTAIL DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

- ↗ <http://www.risques.gouv.fr/>
- ↗ <http://www.georisques.gouv.fr/>
- ↗ <http://www.irma-grenoble.com/>

## NUMEROS UTILES

<b>GENDARMERIE</b>	<b>17</b>	<b>MAIRIE</b>	05.46.59.56.56
<b>POMPIERS</b>	<b>18</b>	<b>PRÉFECTURE</b>	05.46.27.43.00
<b>SAMU</b>	<b>15</b>	<b>URGENCE ÉLECTRICITÉ</b>	0.810.333.117
<b>URGENCES</b>	<b>112</b>	<b>URGENCE GAZ</b>	0.810.433.017
<b>URGENCE MALENTENDANT</b>	<b>114</b>	<b>URGENCE EAU</b>	05.81.31.85.02
		<b>CIAS</b>	05.46.59.18.33